

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 JANVIER 2017 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline, RIVIERE Fabrice, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE Frédéric, DELILLE Véronique, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTS : GUILLEMOT Véronique, PAIMBLANC Benjamin, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

SECRÉTAIRE : RIVIERE Fabrice

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) CDC VAL ES DUNES : MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la Communauté de commune issue de la fusion de la communauté de communes Entre Bois et Marais et de la Communauté de communes Val ès dunes et de l'extension à la commune de Condé-sur-Ifs,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2017/7 du 9 janvier 2017 portant restitution de compétences aux communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2017/8 du 9 janvier 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes,

Considérant la nécessité de procéder à une modification de statuts afin d'harmoniser les compétences sur l'ensemble du nouveau territoire de Val ès dunes et d'ajouter la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public »,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ accepte les nouveaux statuts de la Communauté de communes Val ès dunes tels qu'annexés à la présente délibération.

III) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la Communauté de commune issue de la fusion de la communauté de communes Entre Bois et Marais et de la Communauté de communes Val ès dunes et de l'extension à la commune de Condé-sur-Ifs, en particulier l'article 4 rendant compétence obligatoire l'« Aménagement de

l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu l'article 136 de la loi ALUR,

Considérant la nécessité de procéder à la modification n°1 du PLU communal,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de ne pas accepter le transfert de compétence aménagement de l'espace à la communauté de communes.

IV) MODIFICATION N°1 DU PLU COMMUNAL

Madame le Maire présente la situation actuelle en matière d'aménagement de l'espace. Le PLU communal est en vigueur depuis 22 janvier 2013. Or depuis cette date des changements sont intervenus :

-la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation de la zone 2AU afin de tenir compte des prescriptions du Plan Local d'Habitant (PLH) de Val ès dunes datant du 24 octobre 2013.

-évolution de la réglementation des zones A et N et suppression des COS suite à l'entrée en application des lois ENE, ALUR et Macron.

C'est pourquoi Madame le Maire propose la procédure de modification du PLU afin de répondre à ces différentes obligations et contraintes. Pour élaborer ce dossier, il convient de provisionner des crédits. Une somme de 7 000 € pourrait être inscrite au budget 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- approuve la modification n°1 du PLU
- approuve l'inscription de crédits de 7 000 €

V) SECOURS FINANCIER

Suite à l'incendie qui a totalement détruit la maison de Mme et M. FILOCHE, le 22 décembre 2016, Madame le Maire propose que la commune apporte un secours financier à hauteur de 500 €.

- Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.
- La somme de 500 € sera donc inscrite à l'article 6713 du budget 2017

VI) SMEOM : PROPOSITION D'UN DELEGUE COMMUNAL

Suite à la fusion des communautés de communes Val ès dunes et Entre bois et Marais, la compétence « déchets ménagers » est transféré à la nouvelle communauté de communes. La commune de Vimont a ainsi deux représentants au SMEOM.

Madame le Maire propose de présenter Mme Jacqueline FREMONT, déléguée suppléante à la CDC, déjà représentante de la commune au SMEOM et M. Jean-Pierre FORGEAS, en remplacement de Madame le Maire.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de proposer Mme Jacqueline FREMONT et M. Jean-Pierre FORGEAS comme nouveau représentant de la commune pour siéger au SMEOM.

VII) DIVERS

- ↪ Cantine : Madame le Maire et M. Yves ROCHER, 1^{er} adjoint présentent les plans de la future cantine de l'école de Bellengreville, qui sera accolée à l'école maternelle. Une prochaine réunion est prévue le 25/01/2017 à 9h.
- ↪ Ecole maternelle : l'inspection académique a informé M. le Maire de Bellengreville de la fermeture de la 4^{ème} classe. M. PIAT et Mme GARNIER seront reçus à l'inspection académique afin de présenter les arguments pour le maintien de cette classe le 23/01/2017.
- ↪ RD41: suite à un courrier adressé à l'ARD, signifiant l'état défectueux de la chaussée et la vitesse excessive route d'Argences, une analyse de la vitesse va être effectuée par l'ARD. En fonction des résultats, une étude menée par un cabinet extérieur, à la charge de la commune, pourra définir un programme d'aménagement.
- ↪ SIAEP : en raison de l'état vieillissant des canalisations, des travaux sont à prévoir. Une augmentation du tarif du coût de l'eau est envisagée, de 2,5 %, pour 2017 et 2018.
- ↪ SDEC : un potelet de signalisation piéton a été détruit au carrefour 126 (intersection RD 613 et RD 40). Le responsable ayant été retrouvé, le SDEC, via son assurance, prend en charge la totalité des frais de remplacement et de remise en état.
- ↪ Commission urbanisme : le mercredi 25 janvier 2017 à 18h.
- ↪ Commission travaux : le samedi 4 février 2017 à 9h00
- ↪ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 13 février 2017.

Séance levée à 21h30

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 16 janvier 2017 :

N° 01/2017 CDC Valès dunes : modification des statuts

N° 02/2017 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

N° 03/2017 Modification n°1 du PLU communal

N° 04/2017 Secours financier

N°05/2017 SMEOM : proposition d'un délégué communal

RIVIERE Fabrice

